



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 16 août 2016 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale
Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Directeur des
Travaux publics : Monsieur Roch Hamel

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 4 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE;

0.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

1.0 PROCÈS-VERBAUX

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016; **Annexe 1.1**
1.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 8 août 2016; **Annexe 1.2**

2.0 ADMINISTRATION FINANCE;

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer; **Annexe 2.1**
2.2 Adoption de la liste de chèques émis; **Annexe 2.2**
2.3 Dépôt du suivi budgétaire et approbation de la liste des amendements budgétaires **Annexe 2.3**
2.4 Dépôt du rapport des disponibilités budgétaires et du certificat de disponibilité de la trésorière ; **Annexe 2.4**
2.5 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – confirmation de l'aide financière pour le projet de construction du terrain de tennis double et affectation des sommes réservées pour la construction du terrain de tennis ; **Annexe 2.5**
2.6 Compte Desjardins – rémunération des surplus de liquidités; **Annexe 2.6**
2.7 Serres Sagami – ajustement de taxes pour les ordures **Annexe 2.7**
2.8 Politique familiale et MADA - Appels de projet – octroi de l'aide financière aux projets sélectionnés par le comité ; **Annexe 2.8**

3.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 3.1 Barrage de l'étang Burbank – Dépôt de l'étude de stabilité de la digue, approbation et autorisation pour dépôt au Centre d'expertise hydrique ; **Annexe 3.1**
3.2 Envoi d'une mise en demeure à EXP Inc. pour réclamer les

- frais supplémentaires de l'étude nécessaire pour compléter le mandat d'étude de sécurité du barrage de l'étang Burbank
- 3.3 Résultats de la Phase I réalisée par Terrapex et ratification du mandat octroyé pour la réalisation d'une phase II ; **Annexe 3.3**
- 3.4 ADMQ – Autorisation pour l'inscription de la directrice générale au congrès régional de l'ADMQ le 15 septembre prochain à Windsor (85\$); **Annexe 3.4**
- 3.5 Nomination d'un maire suppléant pour le mois d'août à décembre ;
- 3.6 Octroi d'un mandat pour la préparation des plans et devis pour la démolition du 29-31 du Carmel ; **Annexe 3.6**
- 3.7 Projet de Mme Joannie Bédard – demande pour que la Ville assume les frais de fauchage du site lui appartenant pour effectuer le test de percolation – soumission de M. Patrick Vanier au montant de 120\$/heure **Annexe 3.7**
- 4.0 **ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**
- 4.1 Embauche de M. Maxime Thibault, soudeur, pour combler la vacance temporaire du poste ; **Annexe 4.1**
- 4.2 Modification au code d'éthique et de déontologie des **élus municipaux** ; **Annexe 4.2**
- 4.3 Modification au code d'éthique et de déontologie des **employés municipaux** ; **Annexe 4.3**

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 5.0 **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5.1 Octroi du contrat pour le remplacement de la clôture mitoyenne dans le parc Grenier et pour l'installation d'une clôture dans la pente du parc Mgr Thibault ; **Annexe 5.1**
- 5.2 Octroi du contrat pour la réfection d'une portion de trottoir de 72 mètres (236 pieds) sur la rue Daniel Johnson **Annexe 5.2**
- 5.3 PIQM – Elm, Pine, Lambert – modification résolution ; **Annexe 5.3**
- 6.0 **URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**
- 6.1 Mme Carmen Caron Bachand – demande de modification des limites de la zone agricole pour intégrer une partie du lot 4 079 318 dans la zone agricole – Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur les fermettes; **Annexe 6.1**
- 6.2 Ferme Yvon Grandmont Inc. – Demande de modification de zonage pour le lot 4 835 131 situé dans la zone ZR88 de la Ville de Danville afin d'autoriser un usage mixte commercial et résidentiel ; **Annexe 6.2**
- 6.3 Permis de construction pour une résidence protégée par le PIIA – 30, rue Water ; **Annexe 6.3**
- 6.4 Dépôt du rapport sommaire d'émission des permis au 4 août 2016 ; **Annexe 6.4**
- 7.0 **SERVICE INCENDIE**
- 7.1 Autorisation pour signer une entente inter-municipale avec la Ville d'Asbestos relativement à la tarification pour le traîneau de survie de Danville ; **Annexe 7.1**
- 7.2 MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt 159-2016 – Emprunt d'un montant de 250 000\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence ; **Annexe 7.2**
- 7.3 Autorisation pour lancer un appel d'offre pour la boîte de l'unité d'urgence ;
- 7.4 Entente inter-municipale d'entraide – Autorisation pour couvrir une portion supplémentaire du territoire de Tingwick en entraide dans le secteur des Trois-Lacs, selon les modalités de l'entente d'entraide actuellement en vigueur ;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 8.0 **DEMANDES DIVERSES**
- 8.1 Suivi dans le dossier du projet de règlement que les villes puissent réglementer sur le rayon de protection des sources d'eau potable et demande pour adoption d'un règlement déterminant le rayon de protection ; **Annexe 8.1**
- 8.2 Cancer de la prostate Canada – proclamation du mois

- de la prostate (septembre) **Annexe 8.2**
- 8.3 Mme Danielle Labranche – demande de réduction de vitesse de 70 km/h à 50 km/h dans le secteur coin boul. Coackley jusqu'à l'intersection du chemin des 3 lacs ; **Annexe 8.3**
- 8.4 M. Sébastien Morin – Demande pour permis d'alcool dans le cadre du Gala de lutte du 1^{er} octobre 2016 au centre Mrg Thibault ; **Annexe 8.4**
- 8.5 Chevaliers de Colomb – Demande pour la tenue d'une exposition de Grand Bazard lors de la Fête au village du 2 au 4 septembre 2016 ; **Annexe 8.5**
- 8.6 COPERNIC – Demande pour le renouvellement de l'adhésion annuelle (50\$) ; **Annexe 8.6**
- 8.7 Mme Micheline De Serres – demande au MTQ pour l'annonce plus visible de la piste cyclable no. 1 au niveau de la voie de contour, rte 255 ; **Annexe 8.7**
- 8.8 ADS – Demande pour la tenue d'une course le dimanche 25 sept. 2016 en AM ;
- 8.9 Maison des jeunes de Danville – Demande d'aide financière pour loyer ; **Annexe 8.9**
- 8.10 Maison des jeunes de Danville – Autorisation pour travaux et demande de soutien – déménagement de la MDJ au centre Mgr Thibault **Annexe 8.10**
- 8.11 Centre d'action bénévole des Sources – Autorisation pour la tenue de l'activité Opération Coup de Cœur ; **Annexe 8.11**
- 8.12 Danville Select Club – demande de soutien en temps de personnel et papeterie ;
- 9.0 **CORRESPONDANCE (pour information)**
- 9.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Confirmation de soutien financier à Défi handicap des Sources **Annexe 9.1**
- 9.2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques – C.A. émis pour l'exploitation d'une carrière à Sintra Inc.; **Annexe 9.2**
- 9.3 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Maladie de Lyme ; **Annexe 9.3**
- 9.4 Mme Karine Vallières, députée de Richmond – Fonds des petites collectivités - ajout de nouvelles catégories ; **Annexe 9.4**
- 9.5 Conseil de la culture de l'Estrie – remerciement pour la tenue de l'AGA le 17 juin dernier à Danville ; **Annexe 9.5**
- 9.6 CPTAQ – Décision dans le dossier de M. Roger Blanchet et Mme Thérèse Paré ; **Annexe 9.6**
- 9.7 PIC Canada 150 – accusé réception des 4 demandes de subvention ; **Annexe 9.7**
- 9.8 M. Alain Rayes, député de Richmond-Arthabaska – Appui aux producteurs laitier – Lait diafiltré ; **Annexe 9.8**
- 9.9 Mme Karine Vallières, députée de Richmond – Aide financière – Programme de Soutien à l'action bénévole 2016-2017 – Joujouthèque – 1 000\$; **Annexe 9.9**
- 9.10 Mme Karine Vallières, députée de Richmond – Aide financière – Programme de Soutien à l'action bénévole 2016-2017 – Compétition des pompiers – 1 500\$; **Annexe 9.10**
- 9.11 MDDELCC – Centre hydrique du Québec – approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre résultant de l'évaluation de la sécurité du barrage de l'étang Burbank ; **Annexe 9.11**
- 10.0 **VARIA**
- 10.1 Inauguration du Parc Grenier, samedi le 27 août 2016 ;
- 10.2
- 10.3

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

MOT D'OUVERTURE:

300-2016-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'occasion d'en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance, le tout en considérant un varia ouvert à la fin de la séance.

ADOPTÉ.

PROCÈS-VERBAUX

301-2016-Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016:

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre, et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'opportunité d'en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et par conséquent, il y a dispense de lecture de celui-ci en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ.

302-2016-Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 8 août 2016:

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre, et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2016 est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'opportunité d'en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et par conséquent, il y a dispense de lecture de celui-ci en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION FINANCE:

303-2016-Adoption de la liste de comptes à payer:

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la liste des comptes à payer est approuvée et qu'il soit procédé à leur paiement, le tout pour une somme totalisant 185 517,11 \$.

ADOPTÉ.

304-2016-Adoption de la liste de chèques émis:

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la liste des chèques émis est approuvée, le tout pour une somme totalisant 122 847,53 \$.

ADOPTÉ.

305-2016-Dépôt du suivi budgétaire et approbation de la liste des amendements budgétaires :

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et résolu à l'unanimité que la liste des amendements budgétaires suivante est adopté :

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES – 16 AOÛT 2016

| Écritures pour virements budgétaires - séance du 16 août 2016 | | |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|
| | Débit (+) | Crédit (-) |
| Application de la loi | | |
| 02.120.00.435 (Contribution à une autre municipalité) | 5 854 | |
| 02.120.00.410 (Services professionnels) | | 5 854 |
| | 5 854 | 5 854 |
| Gestion financière et administration | | |

| | | |
|-----------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| 02.130.00.410 (Service professionnels et administratifs) | 4 374 | |
| 02.130.00.490 (Autres services) | | 1338 |
| Législation | | |
| 02.110.00.990 (Autres dépenses N.C.A) | | 1082 |
| Administration autres | | |
| 02.190-00-520 (entretien et réparation) | | 1954 |
| | 4 374 | 4 374 |
| Gestion financière et administration | | |
| 02.130.00.610 (Fournitures) | 570 | |
| Administration autres | | |
| 02.190.00.510 (location) | | 570 |
| | 570 | 570 |
| Gestion financière et administration | | |
| 02.130.00.610 (Fournitures) | 348 | |
| Administration autres | | |
| 02.190.00.510 (location) | | 348 |
| | 348 | 348 |
| Gestions du personnel | | |
| 02.160.00.410 (Services professionnels et administratifs) | 2 731 | |
| 02.160.00.990 (Autres dépenses NCA) | | 2 350 |
| Administration autres | | |
| 02.190.00.510 (location) | | 381 |
| | 2 731 | 2 731 |
| Véhicules service incendie | | |
| 02.220.02.510 (location) | 2 898 | |
| 02.220.02.520 (entretien et réparation) | | 2 898 |
| | 2 898 | 2 898 |
| Travaux publics – ADM. | | |
| 02.310.00.610 (fournitures) | 576 | |
| 02.310.00.990 (autres dépenses NCA) | | 576 |
| | 576 | 576 |
| Travaux publics – été | | |
| 02.320.00.420 (assurances) | 146 | |
| 02.620.00.912 (Remb. Règlement incitatif construction) | | 146 |
| | 146 | 146 |
| Travaux publics – été | | |
| 02.320.00.510 (locations d'outils) | 518 | |
| 02.320.00.520 (entretien et réparation véhicules) | | 518 |
| | 518 | 518 |
| Travaux publics – été | | |
| 02.320.00.620 (pierre, gravier, ponceaux) | 12146 | |
| Police | | |
| 02.210.00.430 (sûreté du Québec) | | 5 180 |
| Administration générale | | |
| 03.110.00.610 (administration générale) | | 6 966 |
| | 12 146 | 12 146 |
| Travaux publics – été | | |
| 02.320.00.621 (calcium) | 11 550 | |
| 02.320.00.410 (travaux publics été formation) | | 3 901 |
| Épuration des eaux | | |
| 02.414.00.520 (Entretien et réparation trav. Génie) | | 5000 |
| Promotion et développement | | |
| 02.620.00.912 (Remb. Règlement incitatif construction) | | 2 649 |
| | 11 500 | 11 500 |
| Autres dépenses – voirie été | | |
| 02.390.00.640 (pièces et outils) | 1 992 | |
| 02.390.00.650 (matériel de sécurité) | | 1200 |
| 02.320.00.990 (autres dépenses NCA) | | 792 |
| | 1 992 | 1 992 |
| Promotion et développement | | |
| 02.620.00.990 (autres dépenses NCA) | 2 782 | |
| 02.620.00.912 (Remb. Règlement incitatif construction) | | 2 782 |
| | 2 782 | 2 782 |
| Centre communautaire | | |
| 02.701.20.110 (rémunération régulière) | 1 860 | |
| Parcs et terrains | | |
| 02.701.50.110 (rémunération régulière) | | 1860 |
| | 1 860 | 1 860 |
| Centre communautaire | | |
| 02.701.20.201 (contribution de l'employeur) | 78 | |
| Parcs et terrains | | |
| 02.701.50.201 (contribution de l'employeur) | | 78 |

| | | |
|-------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| | 78 | 78 |
| Patinoire | | |
| 02.701.30.435 (contribution à une autre municipalité) | 5 590 | |
| 02.701.30.490 (contributions) | | 5 590 |
| | 5 590 | 5 590 |
| Piscine | | |
| 02.701.40.410 (cours de natation) | 200 | |
| 02.701.40.490 (cotisation) | | 200 |
| | 200 | 200 |
| Parc de l'étang Burbank | | |
| 02.701.51.110 (rémunération régulière) | 588 | |
| 02.701.51.410 (services professionnels) | | 588 |
| 02.701.51.201 (contribution de l'employeur) | 128 | |
| 02.701.51.410 (services professionnels) | | 128 |
| 02.701.51.420 (assurances) | 207 | |
| 02.701.51.410 (services professionnels) | | 207 |
| | 923 | 923 |
| 02.701.52.990 (Autres dépenses NCA) | 2 604 | |
| Autres dépenses | | |
| 02.701.90.990 (Autres dépenses NCA) | | 1500 |
| Autres dépenses act. Culturelles | | |
| 02.702.90.990 (Autres dépenses NCA) | | 1040 |
| Administration autres | | |
| 02.190.00.510 (locations) | | 64 |
| | 2 604 | 2 604 |
| Bibliothèque | | |
| 02.702.30.990 (Autres dépenses NCA) | 479 | |
| 02.702.30.970 (Autres organismes) | | 479 |
| | 479 | 479 |
| TOTAL AMENDEMENT BUDGÉTAIRE | 58 169 | 58 169 |

ADOPTÉ.

Dépôt du rapport des disponibilités budgétaire au 16 août 2016 et certificat de disponibilité de la secrétaire-trésorière;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 8 août 2016.

Caroline Lalonde
Secrétaire-trésorière

306-2016-Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – confirmation de l'aide financière pour le projet de construction du terrain de tennis double et affectation des sommes réservées pour la construction du terrain de tennis ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a fait construire un terrain de tennis double en terre battue au montant de 384 230 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a reçu une aide financière de 106 100,24\$ de la part du MELS pour la construction de ce terrain de tennis double ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un emprunt de 242 000\$ pour financer les travaux du terrain de tennis ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville avait réservé une somme de 60 000\$ dans le compte 05.191.00.000, pour le paiement de la construction du terrain de tennis ;

ATTENDU QUE le solde à financier est de 36 129,76\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la ville de Danville affecte 36 129,76\$ de la réserve du tennis (compte 05.191.00.000) au paiement de cette dépense et que la balance sera affecté au remboursement de l'emprunt au moment du renouvellement de l'emprunt à savoir la somme de 23 870,24\$.

ADOPTÉ.

307-2016-Compte Desjardins – rémunération des surplus de liquidités :

ATTENDU QUE la Ville de Danville possède actuellement des liquidités importantes à son compte courant ;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt versé actuellement sur les fonds détenus au compte d'épargne avec opération de la Ville de Danville est de 0,45%, soit le taux préférentiel mois un écart de 2,25\$ (TP – 2,25%), incluant un solde compensatoire de 250 000\$;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Ville de procéder à l'ouverture d'un compte Avantage entreprise Desjardins qui est un compte d'épargne bonifié, accessible en tout temps permettant de maximiser les revenus d'intérêts sur les surplus de liquidités de la Ville de Danville ;

ATTENDU QUE l'application AccèsD Affaires Desjardins nous permet de gérer la fréquence et le montant des transferts de notre compte avec opérations vers le compte Avantage Entreprise et vice-versa en fonction de nos besoins en liquidités ;

ATTENDU QUE les intérêts sont versés mensuellement en fonction du solde détenu et que les intérêts sont calculés sur le solde quotidien de fermeture en fonction des pages suivants :

- 0 \$ à 49 000\$: 0,55 %
- 50 000 \$ à 99 999 \$: 0,65 %
- 100 000\$ à 499 999 \$: 0,75 %
- 500 000 à 999 999 \$: 0,80 %
- 1 000 000 \$ et plus : 0,85 %

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la directrice générale, madame Caroline Lalonde, est mandatée afin d'entreprendre les procédures pour l'ouverture d'un compte Avantage Entreprise pour la Ville de Danville et qu'elle est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents nécessaires à l'ouverture de ce compte.

ADOPTÉ.

308-2016-Serres Sagami – ajustement de taxes pour les ordures :

ATTENDU QUE la Ville de Danville et les Serres du Saint-Laurent avaient une entente de paiement pour le traitement des ordures pour les sites #1 et #2 des serres de production des tomates Savoura à Danville, à savoir un montant de 44 000\$ par site facturé en début d'année et une facture en cours d'années les ajustements aux coûts réels du traitement des ordures ;

ATTENDU QUE les Serres du Saint-Laurent ont été rachetées par les Serres Sagami et que dorénavant, les tomates Savoura sont produites dans la serre # 2 et que des fraises sont produites dans la serre #1 ;

ATTENDU QUE la production de fraises produit beaucoup moins d'ordure que la production de tomates et que les frais facturés pour le site #1 en début d'année sont plus élevés que ce qu'il en coûtera réellement en cours d'année ;

ATTENDU QUE les frais facturés en trop pour le site #1 sont estimés à plus ou moins 20 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Caroline Lalonde, est autorisée à rembourser les Serres Sagami pour le montant facturé en trop pour le site #1 pour les ordures 2016 ainsi que pour négocier avec eux un nouveau montant pour la taxation 2017.

ADOPTÉ.

309-2016-Politique familiale et MADA - Appels de projets – octroi de l'aide financière aux projets sélectionnés par le comité ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la Politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés, la Ville de Danville a prévu un budget de 1 000\$ afin de mettre sur pieds des activités intergénérationnelles ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel de projets afin de sélectionner les projets ayant droit au soutien financier disponible pour 2016 ;

ATTENDU QUE suite à cet appel de projet, trois projets ont été déposés, à savoir :

- Madame Rollande Vigneux :
 - o Demande de soutien de 150\$
 - o Projet : Organisation d'un dîner d'accueil pour accueillir les jeunes de la Maison des Jeunes au Centre Mgr Thibault le mardi, 16 août à midi.
- École primaire ADS
 - o Demande de soutien de 600\$
 - o Projet : Les élèves du 3^e cycle d'ADS conduiront des entrevues auprès de plusieurs aînés citoyens de la ville de Danville. Le thème de ces entrevues sera « Danville, je me souviens ». Les élèves prévoient effectuer ces entrevues en anglais et en français, selon la langue maternelle des personnes rencontrées. Ces entrevues seront filmées et le produit final sera présenté aux participants ainsi qu'à la communauté de Danville.
- Comité de citoyens du Domaine Boudreau
 - o Demande de soutien de 625\$
 - o Projet : Organisation de diverses fêtes pour les citoyens du domaine Boudreau tout au long de l'année 2016, tel que : Halloween, Noël, inauguration du parc, épluchette de blé d'Indes, mobilisation jeunesse avec la MDJ.

ATTENDU QUE le comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la Politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés a étudié les demandes reçues et propose une distribution des sommes disponibles comme suit :

- Madame Rollande Vigneux : 150\$
- École primaire ADS : 425\$
- Comité de citoyens du domaine Boudreau : 425\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville suive les recommandations du comité de suivi et que le budget de 1000\$ disponible pour la mise en place d'activités intergénérationnelles pour l'année 2016 soit divisé ainsi :

- Madame Rollande Vigneux : 150\$
- École primaire ADS : 425\$
- Comité de citoyens du domaine Boudreau : 425\$

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION DIVERS

310-2016-Barrage de l'étang Burbank – Dépôt de l'étude de stabilité de la digue, approbation et autorisation pour dépôt au Centre d'expertise hydrique ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville autorise la directrice générale à déposer au Centre d'expertise hydrique l'étude de stabilité de la digue réalisée par Tetra Tech Inc., ainsi que le calendrier des échéances des travaux à réalisés sur le barrage de l'étang Burbank, le tout pour analyse et approbation.

ADOPTÉ.

311-2016-Envoi d'une mise en demeure à EXP Inc. pour réclamer les frais supplémentaires de l'étude nécessaire pour terminer le mandat de l'étude de sécurité du barrage de l'étang Burbank :

ATTENDU QU'en juillet 2009, la firme Technika-HBA, aujourd'hui EXP, a déposé une offre de service pour la production d'une étude évaluant la sécurité d'un barrage à forte contenance pour le site de l'étang Burbank ;

ATTENDU QUE cette offre de services professionnels visait la production d'une étude de sécurité d'un barrage à forte contenance, à savoir :

- La prise de connaissance des rapports d'étude réalisés ;
- L'évaluation de l'état, de la stabilité et de la fonctionnalité de ce barrage de même que la conformité de sa conception et de sa construction par rapport aux règles de l'art et aux normes de sécurité ;
- Les correctifs à apporter, le cas échéant et un calendrier de mise en œuvre. Cet échéancier doit être établi en fonction du niveau global et de la fiabilité de ses appareils d'évacuation ;
- Selon le classement identifié par cette étude aux termes de l'évaluation de la sécurité du barrage, l'établissement d'un plan de gestion des eaux retenues et un plan de mesures d'urgences ;

ATTENDU QUE EXP devait fournir les livrables suivants, tel qu'identifié à l'appel d'offres, à savoir :

- La prise de connaissance des rapports d'études réalisés ;
- L'inspection détaillée de chacun des composantes du barrage et visite des secteurs en amont et en aval de l'ouvrage ;
- Les relevés bathymétriques et topographiques ;
- La vérification de la stabilité du barrage et du terrain de fondation ;
- L'analyse, la modélisation, les similitudes et vérification du niveau de conséquence d'une rupture de barrage ;
- Un plan de gestion des eaux retenues ;
- Une mise à jour du plan de mesures d'urgences ;
- La rédaction d'un rapport d'évaluation de la sécurité du barrage de l'étang Burbank ;
- Rencontre avec les membres du conseil de ville et mise à jour du rapport selon les décisions prises ;

ATTENDU QUE ce mandat devait être réalisé dans un délai maximal de cent vingt (120) jours à partir de la date d'octroi du mandat ;

ATTENDU QUE le 19 août 2009, le mandat a été octroyé à la firme Technika-HBA pour un montant de 28 226\$ (résolution 2342-2009) ;

ATTENDU QUE le 6 septembre 2011, suite à des recommandations du centre d'expertise hydrique du Québec, un mandat au montant de 16 821 \$ avant taxes a été octroyé à la firme EXP pour la réalisation d'une étude géotechnique (résolution 2818-2011)

ATTENDU QUE le 5 mars 2012, l'étude géotechnique pour le barrage de l'étang Burbank a été déposée au centre d'expertise hydrique du Québec pour analyse et commentaires (résolution 2954-2012) ;

ATTENDU QU'au mois de juin et d'octobre 2012, le Centre d'expertise hydrique (CEHQ) a envoyé une série de questions et commentaires suite au dépôt de l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage de l'étang Burbank ;

ATTENDU QUE suite à cette série de questions et commentaires, une étude hydraulique a été requise du CEHQ et qu'un mandat au montant de 6 000\$ a été octroyé à EXP pour la réalisation de cette étude et que le rapport préliminaire de l'étude complémentaire a été déposé en mars 2013 ;

ATTENDU QUE le document produit ne répond pas à toutes les questions que le CEHQ avait transmises en octobre 2012 ;

ATTENDU QUE suite à une conférence téléphonique tenue le 28 août 2013 entre le CEHQ et EXP, EXP s'est engagé à produire une étude complémentaire à l'étude hydraulique déjà produite afin de répondre aux demandes du ministère ;

ATTENDU QUE ce n'est qu'à la fin mai 2015 qu'EXP a fourni les documents demandés au CEHQ, mais que le dossier était toujours incomplet puisque l'exposé des corrections et le calendrier de réalisation des travaux n'a pas été mis à jour et que la version finale du sommaire du plan de gestion des eaux retenues et la version finale de l'étude de rupture signé n'ont pas été transmises au CEHQ ;

ATTENDU QUE ce n'est qu'en juin 2016 que la Ville de Danville a pu obtenir le plan de gestion des eaux retenues signé par un ingénieur d'EXP ;

ATTENDU QUE dans l'intervalle, EXP a confirmé à la Ville de Danville ne plus avoir les ressources nécessaires pour compléter le mandat débuté avec la Ville de Danville ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a dû octroyer un mandat à la firme Tetra Tech afin de compléter ce mandat, ce qui lui a occasionné des frais supplémentaires de 17 820\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville mandate ses conseillers juridiques afin d'entreprendre des procédures pour obtenir une compensation financière pour les frais supplémentaires engendrés par les délais supplémentaires imputables à EXP ainsi que le délaissement du dossier suite à un manque de personnel qualifié pour la réalisation de la fin de mandat.

ADOPTÉ.

Mise en vente du 52, Daniel-Johnson – Acceptation de la promesse de vente par les acheteurs:

La directrice générale mentionne que la promesse de vente transmise aux acheteurs par la Ville de Danville a été acceptée par ceux-ci et que, par conséquent, il ne reste plus qu'à attendre la réalisation des différentes conditions à réaliser pour finir cette transaction. Il manque encore le certificat de localisation, la réalisation d'un nouveau lotissement ainsi que des résultats positifs à une étude environnementale.

311-2016-Résultats de la Phase I réalisée par Terrapex et ratification du mandat octroyé à Terrapex pour la réalisation d'une phase II :

ATTENDU QUE le 30 juin 2016, la Ville de Danville a mandaté la firme Terrapex pour la réalisation d'une étude environnementale de Phase I pour l'immeuble situé au 52, rue Daniel-Johnson à Danville ;

ATTENDU QUE le 28 juillet 2016, le rapport environnemental de phase I est déposé à la Ville de Danville ;

ATTENDU QUE ce rapport conclu qu'il y a des indices laissant penser qu'il pourrait y avoir de la contamination sur le terrain du 52, Daniel-Johnson, notamment parce que l'immeuble est chauffé au mazout et également parce qu'un incendie a détruit le bâtiment dans le passé et qu'il n'y a pas d'indication de ce qu'il est advenu des résidus de cet incendie ;

ATTENDU QUE pour conclure la vente du 52, rue Daniel-Johnson, la Ville de Danville doit effectuer une étude environnementale de Phase II avec des prélèvements de sol, afin de satisfaire les acheteurs ;

ATTENDU QUE tant la municipalité que les acheteurs désirent conclure cette transaction d'ici la fin de l'été ;

ATTENDU QUE Terrapex a déposé une offre de service au montant de 4 715\$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude environnementale de Phase II ;

ATTENDU QU'après consultation du comité responsable des bâtiments et du maire, la directrice générale a octroyé le mandat pour la réalisation d'une étude environnementale de Phase II à Terrapex, le tout avec l'assurance que l'étude environnementale sera terminée le 17 août au plus tard ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité de ratifier à posteriori le mandat octroyé à Terrapex au montant de 4 715\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

312-2016-ADMQ – Autorisation pour l’inscription de la directrice générale au congrès régional de l’ADMQ le 15 septembre prochain à Windsor (85\$);

Il est proposé par madame Nathalie Boissé , secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l’unanimité que madame Caroline Lalonde, directrice générale, est autorisée à s’inscrire au colloque de zone de l’Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ), lequel aura lieu le 15 septembre 2016 à la Poudrière de Windsor, au coût de 85\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

313-2016-Nomination d’un maire suppléant pour le mois d’août à décembre ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l’unanimité que le mandat de maire suppléant soit confié à monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège # 3, pour la période du 16 août au 6 décembre 2016.

ADOPTÉ.

314-2016-Octroi d’un mandat pour la préparation des plans et devis pour la démolition du 29-31, rue du Carmel ;

ATTENDU QUE le 17 mai dernier, le conseil de ville a adopté la résolution no. 207-2016 afin de mandater les conseiller juridiques de la Ville de Danville afin d’entreprendre une procédure en Cour Supérieure afin d’obtenir une ordonnance afin que l’immeuble situé au 29-31, rue du Carmel, soit démolit par le propriétaire ou, à défaut, que la Ville de Danville soit autorisée à procéder à sa démolition, aux frais du propriétaire de l’immeuble ;

ATTENDU QUE le 13 juillet 2016, l’honorable Martin Bureau, juge à la Cour supérieure du Québec, a rendu une décision dans le dossier 450-17-006214-168 ordonnant au défendeur et propriétaire de l’immeuble, monsieur Eddy Roy, de même qu’à ses ayants droits, ainsi qu’à tout propriétaire ou occupant présent ou futur de l’immeuble, de procéder à la démolition du bâtiment situé sur le lot 4 835 528 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Richmond, dans les 30 jours du présent jugement ;

ATTENDU QUE la Cour autorise également la Ville de Danville à procéder ou à faire procéder à la démolition du bâtiment, aux frais du défendeur, ces frais constituant une créance prioritaire sur l’immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l’article 2651 du Code civil du Québec, ces coûts étant garantis par une hypothèque légale sur cet immeuble, tel que prévu à l’article 233 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRC, c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le délai de 30 jours donné au défendeur pour la démolition de cet immeuble est expiré et que le délai d’appel du jugement est également expiré sans que le jugement ait été porté en appel ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville désire obtenir des plans et devis de démolition pour cet immeuble dans le but de procéder à sa démolition de façon sécuritaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a demandé des soumissions pour la réalisation de ces plans et devis et qu’elle a reçu trois offres de services :

- Lemay Côté, architectes Inc. au montant de 12 100\$ plus les taxes applicables ;
- EXP Inc. au montant de 12 195\$ plus les taxes applicables ;
- Maninge Groupe-Conseil au montant de 16 950\$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est « Lemay Côté, Architectes Inc. » au montant de 12 100\$ plus les taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l’unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l’offre de services de « Lemay Côté, architectes Inc. » pour la préparation des plans et devis pour la démolition de l’immeuble du 29-31, rue du Carmel, au montant de 12 100\$ plus les taxes applicables;
- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, est mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;

315-2016-Projet de Mme Joannie Bédard – demande pour que la Ville assume les frais de fauchage du site lui appartenant pour effectuer le test de percolation – soumission de M. Patrick Vanier au montant de 120\$/heure ;

ATTENDU QUE le 4 juillet 2016, la Ville de Danville adoptait la résolution 292-2016 autorisant la Ville de Danville à procéder à un test de percolation sur le lot 4 835 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, afin de déterminer le lieu d'implantation d'installations septiques pour un projet futur ;

ATTENDU QUE pour procéder au test de percolation, il faut procéder au fauchage du lot ;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Vanier a déposé une offre de service au montant de 120\$/heure et que la durée des travaux est estimée à 4 heures ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville accepte de payer un montant maximum de 800\$ plus les taxes applicables pour le fauchage du lot 4 835 133 ;

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

316-2016-Embauche de M. Maxime Thibault, soudeur, pour combler la vacance temporaire du poste suite à un congé sans solde de 1 an ;

ATTENDU QUE le soudeur de la Ville de Danville a demandé un congé sans solde d'une durée de 1 an, le tout selon les modalités prévues à la convention collective des employés de la Ville de Danville ;

ATTENDU QUE la Convention collective des employés de la ville de Danville prévoit que la municipalité doit obligatoirement combler ce poste lorsqu'il y a vacances ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un processus d'appel de candidatures et d'entrevues dans le but de combler ce poste ;

ATTENDU QUE suite à ce processus, le comité de sélection recommande au Conseil de ville d'entériner l'embauche de monsieur Maxime Thibault, soudeur, pour combler la vacance temporaire de ce poste ;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention collective des employés de la ville de Danville, monsieur Maxime Thibault sera considéré comme un employé temporaire engagé pour combler la vacance du poste de soudeur et qu'au retour à l'emploi de monsieur Jonathan Mayette, ce dernier récupérera son poste, le tout selon les modalités prévues à la convention collective des employés ;

ATTENDU QUE les conditions de travail de monsieur Maxime Thibault sont plus amplement définies selon les termes de la Convention collective des employés de la ville de Danville et qu'une copie de cette dernière lui a été remise lors de son premier jour de travail ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité de faire droit à la recommandation du comité de sélection et d'entériner l'embauche de monsieur Maxime Thibault comme remplaçant temporaire au poste de soudeur de la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par madame Francine Labelle-Girard, qu'il sera présenté un règlement aux fins de modifier le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et qu'une dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*.

317-2016-Adoption du projet de règlement no. 160-2016 modifiant le Règlement no. 106-2011 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller madame Francine Labelle-Girard qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 16 août 2016;

ATTENDU QU'un avis public sera publié le 18 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LABELLE-GIRARD , APPUYÉ PAR MONSIEUR STÉPHANE ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

Article 1.

Le Règlement # 106-2011 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 3 l'article suivant :

« 3.1 Activité de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par madame Nathalie Boissé, qu'il sera présenté un règlement aux fins de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et qu'une dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*.

318-2016-Adoption du projet de règlement no. 161-2016 modifiant le Règlement no. 115-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux :

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller madame Nathalie Boissé qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 16 août 2016;

ATTENDU QU'un avis public sera publié le 18 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE BOISSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-GUY DIONNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

Article 3.

Le Règlement # 115-2012 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant à l'article 7 la RÈGLE 3.1 – Activité de financement :

« RÈGLE 3.1 - Activité de financement

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Un fonctionnaire ou employé responsable du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, ce fonctionnaire ou employé est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 8 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

Article 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Madame Francine Labelle-Girard, conseillère au siège #1 :
Rapport des comités mois de juin 2016

1 juin Burbank Emploi Québec, demande ordi, chaise, imprimante, Ville- correction article Desharnais
Corpo Dév. Econ. Danville - dépôt + ch remboursement Ville

2 juin Amendement budgétaires message

3 juin Village Relais - message photo changement

6 juin Résumé travaux et comités mai 2016
Discussions photos pour napperons
Citoyenne qui veut bois Burbank
Assemblée Ville

7 juin Envoi direction général Ville résolution pour ordi de Burbank
Travail demande financière au fond de soutien Karine Vallières
Discussions sur napperons comité touristique et Ville

8 juin Remise de demande financière au bureau Karine Vallières
Discussion affichage K Vallières et Burbank

9 juin Problème employés Burbank - courriel Marc Reid, Emploi QC
Réponse pour bois Burbank
Réunion OMH - demande aux villes de statuer sur avenir et fusion Danville-Asbestos vs MRC

10 juin Burbank questions à Marc Reid Emploi QC employés

13 juin Corpo Dev Econ Danville - PNT rapport à Alain Blanchet
Réponse Marc Reid Emploi QC employés
OMH demande d'information Lucie Lebrun
Courriel infos OMH et PIC150 pour hôtel de ville à Michel Plourde

14 juin Correction pv 6/06/2016
Discussion Lucie Lebrun OMH
2e réunion de la Ville

15 juin Site internet: discussions sur page campagne et Cœur Villageois

16 juin Burbank: confirmation off 750\$ de Karine Vallières
Discussion Jacynthe Bourget sur le rapport à faire après.

17 juin Correction Bulletin de juillet

20 juin Discussions napperons
Courriel sur questionnement C/R, réserve tennis 60 000\$, journal local et autres fonds réservés

21 juin Montage demande financière Caisse Desjardins
Remise aux 3 acteurs principaux (Bon Cop, Bad Cop) du dépliant circuit "sur les pas de l'histoire"

22 juin Ville - Burbank demande information sur capacité bande passante de fibre optique
Burbank demande rallonge Emploi QC à Marc Reid

23 juin Burbank employés Emploi QC renseignements

27 juin Autorisation rallonge employés Burbank
Dernière révision Bulletin

28 juin Recherche projets PIC150
Caucus Ville

29 juin Correction PV Burbank
Correction PV 6 et 14 juin 2016
OMH explications sur remboursement de l'an 2015
Réunion Burbank

30 juin Vernissage Galerie des Nanas
Burbank documentations sur méthode demande de commandite
Burbank appel rendez-vous 6 juillet avec Caisse

Rapport des comités mois de juillet 2016

1 juil Parade des pompiers

4 juil Discussions Chantale Dallaire sur Fonds acc mobilité réduite et PIC150
Village Relais: toilette 24 h avec Caroline
Envoi documentations Fleurons 2012, piscine et Mgr Thibault
Assemblée de la Ville

5 juil Burbank mise à pied informations M Reid Emploi QC
Travail sur demande de subvention PIC150 (4 projets)

6 juil Rencontre avec M. Desautels et Lacroix : résultats don de 4 ordis usagés, claviers, souris et 4 chaises de bureau usagées.
Montage avec Caroline et Chantale demande subvention PIC150 (hôtel de ville, Mgr Thibault, piscine et horloge)
Mise à pied Burbank et information Techsoup Canada pour logiciels bons marchés pour OSBL

7 juil Annonce La Tribune réponse et texte
Trouble employés Burbank

8 juil Vérification montage PIC150 4 projets

| | |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 juil | Recherche Techsoup Canada |
| 11 juil | Réponse et questionnement sur soumission alarme OMH Réglementation Ville - ferme - villégiature - Michel Plourde |
| 12 juil | OMH réponse de Lucie Lebrun alarme Burbank - remplir demande avance de subvention pour étudiant Ville- diverses discussions, chaleur vs piscine, rencontre administration, fond mobilité réduite pour 2017, Burbank - faire inscription Techsoup Canada |
| 13 juil | Polémique marche et course à Burbank Reçu texte loi 83 - fusion, consultation - transmis Michel Plourde Discussions report séance et caucus Ville Burbank - organisation pour photo Vallières et Caisse |
| 17 juil | Faire mise à pied, cessation emploi, preuves salaire Emploi QC |
| 18 juil | Faire demande remb. Emploi QC, démarches pour photos dons |
| 19 juil | Reçu et transmis documentations Fondation Hydro-Québec |
| 20 juil | OMH prochaine réunion 12 septembre à 19h, la Ville recevra finalement le remboursement de 2015 Burbank: la marche de financement sera le 25 septembre 2016 à 14h Burbank: accident CSST entorse poignet, qualification pour Techsoup Canada |
| 21 juil | Corpo Dév. Écon, Danville: faire mois de juin et envoi documentation aux administrateurs Burbank: finir inscription à Techsoup (confirmation 23 juil) |
| 25 juil | Vacances Burbank Remplir CSST employé, |
| 26 juil | Burbank Réponse Caisse don en argent négatif Burbank Envoi CSST remboursement Burbank Demande Emploi QC correction dossier Burbank Appel M Désautels Caisse pour photo OK 11h 28 juil |
| 28 juil | Burbank Photo remerciement Caisse et Karine Vallière pour dons équipements bureau Burbank Appel Techsoup pour information Burbank |
| 31 juil | Burbank Remerciement à Jacynthe Bourget liste média |

Monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #2 :

- Rien de particulier à signaler.

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #3 :

- Préparation du Symposium des arts qui aura lieu dans 2 semaines. Besoin de bénévoles pour ceux et celles qui sont intéressés.

Monsieur Patrick Satre, conseiller au siège #4 :

- Rien de particulier à signaler.

Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 :

| | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 juillet : | Rencontre avec le comité de Citoyens de secteur |
| 6 juillet : | Rencontre avec le comité de citoyens du domaine Boudreau pour préparation d'activités pour l'inauguration du parc Grenier |
| 7 juillet: | Rencontre du comité d'analyse pour appel de projet |
| 18 juillet : | Rencontre avec le comité de bâtiments |
| 22 juillet : | Rencontre avec la maison des jeunes concernant les travaux pour le local où ils vont déménager |
| 8 août : | Séance extraordinaire à l'hôtel de ville |
| 11 août : | Rencontre avec Intégral acoustique et Pelletier Picard pour installation d'un système de son extérieur à la surface multifonctionnelle |
| 11 août : | Identification du système de son intérieur pour l'hôtel de ville |
| 11 août : | Assister à la vente pour taxes |
| 11 août : | Caucus |
| 15 août : | Rencontre avec le comité de l'Académie du Carmel. |
| 16 août : | Dîner organiser par le Club des bons amis avec la collaboration de la maison des jeunes afin de faire connaissance dans le but de faire, dans un avenir rapprocher, des activités intergénérationnelles. |

Madame Nathalie Boissé mentionne que le parc Grenier sera inauguré officiellement le samedi 27 août à compter de 11h00.

Monsieur Michel Plourde, maire :

MRC – Comité économique, comité administratif, préséance et séance ordinaire

VILLE –

- Comité bâtiment – 2 réunions;
- Comité administratif – 1 réunion;
- Rencontre avec les municipalités du Val St-François et la MRC des Sources pour discuter de la mise en œuvre du PGMR et d'une potentielle plate-forme régionale de compostage;
- 2 rencontres avec madame Karine Thibault;
- Atelier de travail MRC;
- Assistance au CCU du mois d'août;
- Rencontres diverses avec la directrice générale et les employés;
- Évaluation annuelle de la directrice générale;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Sylvio Boisvert : Demande pourquoi l'horloge ne tient toujours pas l'heure et si la ville de Danville a fait des démarches pour la faire réparer. Un suivi sera effectué auprès de l'horloger pour obtenir la soumission demandée et une rencontre sera organisée entre monsieur Sylvio Boisvert et monsieur Roch Hamel.

319-2016- Rencontre avec madame Hélène Dupont à organiser pour discuter de l'horloge de Danville

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que monsieur Roch Hamel organise une rencontre avec madame Hélène Dupont et monsieur Sylvio Boisvert afin de discuter des travaux qui pourraient être réalisés sur l'horloge de Danville afin que celle-ci tienne l'heure.

ADOPTÉ.

Monsieur Yan Desbiens, domicilié au 8, rue Pierre : Il fait état d'un problème de gestion des eaux dans le secteur du domaine Boudreau. Suite à des travaux de nivellement de son terrain, l'eau s'accumule sur son terrain et lors de gros coups d'eau, il y a des dommages importants qui se produisent et qui entraînent le glissement de la terre de son terrain vers la rue. Réponse : des démarches ont été entreprises par la directrice générale et le directeur des travaux publics auprès de la MRC des Sources puisque ces travaux sont associés à des travaux dans un cours d'eau et que ceux-ci relèvent de la compétence de la MRC des Sources. Dès que le plan d'action pour la réalisation des travaux sera connu, la municipalité prendra contact avec monsieur Desbiens pour l'aviser de la solution retenue.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

320-2016-Octroi du contrat pour le remplacement de la clôture mitoyenne dans le parc Grenier et pour l'installation d'une clôture dans la pente du parc Mgr Thibault ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de procéder au remplacement de la clôture du parc Grenier et à l'installation d'une clôture au-dessus des blocs de béton installés au parc Mgr Thibault à l'arrière de la place-forme multifonctionnelle;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

- Inter-Clôture Bois-Francis : 5 289,29\$ plus les taxes applicables;
- Les Clôtures Victo Inc. : 5 525\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les offres de services reçues se situent toutes en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la ville de Danville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est « Inter-Clôture Bois-Francis » pour un contrat total de 5 289,29\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Inter-Clôture Bois-Francis détient une licence RBQ d'entrepreneur général, licence # 5648-5394-01;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE :**

- La Ville de Danville accepte l'offre de services d'Inter-Clôture Bois-Francis au montant de 5 289,29\$ plus les taxes;
- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, est mandaté signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;

ADOPTÉ.

321-2016-Octroi du contrat pour la réfection d'une portion de trottoir de 72 mètres (236 pieds) sur la rue Daniel Johnson ;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire procéder à la réfection d'une portion de 72 mètres (236 pieds) sur la rue Daniel-Johnson, entre la 1^{ère} Avenue et la rue Dufferin, du côté de la Caisse Desjardins ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'exécution de ce contrat;

ATTENDU QUE le conseil de ville a obtenu deux offres de services pour l'exécution de ce contrat à savoir :

- **Construction & Ébénisterie Sylvain Lampron Inc.**
 - o Entre 1^{ère} avenue et la rue Dufferin (72 m. par 1,5 m.) – 9 700\$ + taxes
- **Odévy Fréchette et fils Inc.**
 - o Entre 1^{ère} avenue et la rue Dufferin (72 m. par 1,5 m.) – 12 580\$ + taxes

ATTENDU QUE les offres de services reçues se situent toutes en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est « Construction et Ébénisterie Sylvain Lampron Inc. » pour un contrat total de 9 700\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Construction et Ébénisterie Sylvain Lampron Inc. détient une licence RBQ d'entrepreneur général, licence # 8251-1106-25;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de Construction & Ébénisterie Sylvain Lampron Inc. datée du 5 août 2016 au montant de 9 700\$ + taxes;
- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel est mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;

ADOPTÉ.

322-2016-PIQM – Elm, Pine, Lambert – Autorisation pour déposer demande de subvention pour le projet Elm, Pine, Lambert et engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

ATTENDU QUE l'aide financière disponible au sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts prioritaires ;

ATTENDU QUE les infrastructures admissibles sont :

- les conduites d'eau identifiées au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées avec une classe d'interventions intégrées D, à l'exception des conduites d'eau potable visées pour une intervention due à un manque de protection contre l'incendie;
- les conduites d'égout pluvial situées dans le même tronçon que les conduites d'eau potable ou d'égouts à remplacer ou à réhabiliter; l'ajout d'une conduite d'égout pluvial ou d'une conduite d'égout domestique lors de la séparation d'une conduite d'égout unitaire de classe d'intervention intégrée D;

ATTENDU QUE l'aide financière obtenue dans le cadre de ce programme peut aller jusqu'à 75% du coût réel des travaux;

ATTENDU QUE le projet de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur les rues Elm, Pine et Lambert correspond aux critères du programme PIQM sous-volet 1.5 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, est autorisée à déposer une demande de subvention pour le projet Elm, Pine et Lambert dans le cadre du programme PIQM, volet 1.5 et qu'à cette fin, elle est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Danville;
- La Ville de Danville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

ADOPTÉ.

323-2016-Autorisation pour débloquer une somme de 10 000\$ du surplus de Shipton pour creuser des fossés en campagne ;

ATTENDU QUE la saison estivale avance à grands pas ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a plusieurs projets qui nécessitent l'usage de la pelle mécanique et que plusieurs fossés ont besoin d'être nettoyés en milieu rural afin de permettre un drainage adéquat des terres agricoles ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville autorise l'appropriation d'une somme de 10 000\$ dans le fonds réservé de Shipton afin d'octroyer un contrat pour le nettoyage de fossés en milieu rural ;

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Mme Carmen Caron Bachand – demande de modification des limites de la zone agricole pour intégrer une partie du lot 4 079 318 dans la zone agricole;

Explication données par madame Francine Labelle-Girard sur les réflexions du CCU dans ce dossier et sur l'impossibilité de verser en zone agricole un seul lot et d'ainsi faire du « spot zoning ». Le CCU recommande que la Ville de Danville travaille un règlement sur les fermettes, lequel règlement pourrait servir à régulariser la situation de Mme Carmen Caron Bachand.

AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES FERMETTES

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Dionne, qu'il sera présenté à une séance ultérieure un règlement aux fins de régler les fermettes et qu'une dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*.

324-2016-Ferme Yvon Grandmont Inc. – Demande de modification de zonage pour le lot 4 835 131 situé dans la zone ZR88 de la Ville de Danville afin d'autoriser un usage mixte commercial et résidentiel ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, l'urbaniste de la Ville de Danville, monsieur Oumar Dia, est mandaté afin d'intégrer la modification de zonage demandée par M. Yvon Grandmont dans le projet de règlement omnibus sur lequel il travaille afin de modifier le règlement de zonage 146-2015 de la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

325-2016-PIIA - Demande de permis de rénovation pour le 30, rue Water – demande de madame Hildegund Janzing et monsieur Michel Bachelet ;

ATTENDU QUE Mme Hildegund Janzing et M. Michle Bachelet ont présenté une demande de travaux sur un bâtiment protégé par le PIIA de la Ville de Danville, à savoir l'immeuble sis au 30, rue Water, (lot # 4 835 548) ;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent rénover la maison tout en conservant son cachet architectural et que les travaux projetés consistent à :

1. Refaire le revêtement extérieur côté droit (entrée de cour) en déclin de cèdre;
2. Isoler le mur où le revêtement extérieur sera changé;

3. Remplacer une fenêtre identique à l'existante (4 carreaux en bois);
4. Remplacer la toiture arrière en tôle;
5. Remplacer les moulures et le cadrage qui seront identiques à ceux en façade avant du bâtiment;
6. Agrandissement de la fenêtre à l'étage;

ATTENDU QUE les membres du CCU, après l'analyse de la demande et face aux exigences du Règlement numéro 488 et de son article 3.2 qui énonce les critères d'évaluation, considèrent que la demande est conforme au présent règlement

ATTENDU QU'après analyse du dossier, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville recommande au Conseil de ville de faire droit à la demande de Mme Janzing et de M. Bachelet et d'exiger ce qui suit :

- Conserver le style architectural du bâtiment ;
- De garder les fioritures
- D'éviter d'enlever les caractéristiques architecturales comme : les corniches, les consoles, les frises, sous-faces, le cadrage et les linteaux décorés ;
- De conserver les matériaux de revêtement d'origine dans la mesure du possible et dans le cas de réparation, d'utiliser des matériaux (forme, dimension et couleur) qui se marient avec les originaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la ville de Danville donne droit à la demande de madame Hildegund Janzing et de monsieur Michel Bachelet pour les travaux de rénovation demandés pour le 30, rue Water à Danville et ce, aux conditions énoncées par le Comité consultatif d'urbanisme tel qu'énoncées dans le préambule de cette résolution.

ADOPTÉ.

Dépôt du rapport sommaire d'émission des permis au 4 août 2016 ;

Une liste des permis émis au 4 août 2016 est remise à chacun des membres du Conseil indiquant un cumulatif d'année d'une valeur totale de 2 624 480,00\$.

SERVICE INCENDIE

326-2016-Autorisation pour signer une entente inter-municipale avec la Ville d'Asbestos relativement à la tarification pour le traîneau de survie de Danville ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que le Conseil municipal donne son accord à la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville d'Asbestos relativement à la tarification pour le traîneau de survie de Danville, laquelle est dispensée de lecture publique, puisque celle-ci a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil de ville au moins deux (2) jours avant la présente séance et que ceux-ci ont eu l'occasion de l'examiner et s'en déclare satisfaits.

ADOPTÉ.

MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt 159-2016 – Emprunt d'un montant de 250 000\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence ;

327-2016-Autorisation pour lancer un appel d'offres pour la boîte de l'unité d'urgence ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le directeur du service incendie de Danville, monsieur Alain Roy, est autorisé à lancer un appel d'offres via le système SE@O afin d'obtenir des offres de service pour la construction d'une boîte pour une unité d'urgence, laquelle sera installé sur le camion porteur déjà acquis par la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

328-2016-Entente inter-municipale d'entraide – Autorisation pour couvrir une portion supplémentaire du territoire de Tinqwick en entraide dans le secteur des Trois-Lacs, selon les modalités de l'entente d'entraide actuellement en vigueur ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville accepte de couvrir en entraide, selon

les même modalité de l'entente d'entraide actuellement en vigueur entre les villes de Danville, Tinwick, Kingsey-Falls et Saint-Félix-de-Kingsey, une portion supplémentaire du territoire de la municipalité de Tingwick dans le secteur des Trois-Lacs, le tout tel que plus amplement détaillés dans un plan qui sera remis au directeur du service incendie de la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Aucune question de la part des citoyens.

DEMANDES DIVERSES

Suivi dans le dossier du projet de règlement que les villes puissent régler sur le rayon de protection des sources d'eau potable et demande pour adoption d'un règlement déterminant le rayon de protection ;

Le Conseil de ville désire voir l'orientation que prendra ce dossier avant d'adopter les règlements proposés par le regroupement.

329-2016-Cancer de la prostate Canada – Demande afin que la Ville de Danville proclame le mois de septembre comme mois de la prostate ;

ATTENDU QUE le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les hommes au Canada ;

ATTENDU QUE 1 Canadien sur 8 recevra un diagnostic de cette maladie au cours de sa vie ;

ATTENDU QU'environ 24 000 hommes recevront un diagnostic de cancer de la prostate au Canada cette année ;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90% si la maladie est détectée dès ses premiers stades ;

ATTENDU QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques d'être atteints d'un cancer de la prostate ;

ATTENDU QUE Cancer de la prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur valeur de référence ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville proclame septembre 2016 Mois de la sensibilisation au cancer la prostate à Danville.

ADOPTÉ.

330-2016-Mme Danielle Labranche – demande de réduction de vitesse de 70 km/h à 50 km/h dans le secteur coin boul. Coackley jusqu'à un peu plus bas que le Rona ;

ATTENDU QUE madame Danielle Labranche demande à la Ville de Danville de modifier la limite de vitesse sur le chemin des Trois-Lacs, à partir de la jonction avec le boulevard Coackley/route 255 afin que celle-ci passe de 70 km/h à 50 km/h ;

ATTENDU QUE le chemin des Trois-Lacs est un chemin sous la juridiction du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville appui la demande de Mme Labranche et qu'elle transmette cette dernière au MTMDET pour analyse.

ADOPTÉ.

331-2016-M. Sébastien Morin – Demande pour permis d'alcool dans le cadre du Gala de lutte du 1^{er} octobre 2016 au centre Mrq Thibault ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **DE** :

- Permettre à monsieur Sébastien Morin d'organiser un gala de lutte au centre Mgr Thibault dans la grande salle, laquelle est située au 51, rue Cleveland à Danville et ce, le 1^{er} octobre 2016, de 9h à 1h le 2 octobre ;
- Dans le cadre de l'organisation de ce gala de lutte, monsieur Sébastien Morin est autorisé à demander un permis de vente temporaire d'alcool pour le site de l'activité ;
- Le site visé par la demande de permis d'alcool est la propriété de la Ville de Danville et celui-ci est conforme aux normes prescrites en matière de sécurité dans les édifices publics et la Ville de Danville possède une police d'assurance responsabilité civile en vigueur pour cet endroit.

ADOPTÉ.

332-2016-Chevaliers de Colomb – Demande pour la tenue d'une exposition de Grand Bazar lors de la Fête au village du 2 au 4 septembre 2016 ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- la Ville de Danville autorise les Chevaliers de Colomb de Danville à tenir une exposition d'artisanat et un grand bazar lors de la 36^e édition de la Fête au Village les 2, 3 et 4 septembre 2016, en autant que ces activités soient tenues dans le périmètre habituel des activités de la Fête au Village, à savoir dans le secteur de la 1^{ère} avenue, face à l'édifice des Chevaliers de Colomb ;
- La Ville de Danville apporte le soutien technique suivant : fournir 6 à 8 barrières métalliques, quatre gros contenants à rebuts et 4 à 5 tables de pique-nique.

ADOPTÉ.

333-2016-COPERNIC – Demande pour le renouvellement de l'adhésion annuelle (50\$) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la municipalité renouvelle son adhésion annuelle à COPERNIC et qu'un chèque de 50,00\$ soit émis afin d'acquitter ces frais.

ADOPTÉ.

334-2016-Mme Micheline De Serres – demande au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports (MTMDET) pour l'annonce plus visible de la piste cyclable no. 1 au niveau de la voie de contour, rte 255 ;

ATTENDU QUE madame Micheline De Serres a transmis une demande à la Ville de Danville afin de la route verte no. 1 soit mieux affichée sur la voie de contour de la route 255, à l'intersection avec la route 116 ;

ATTENDU QUE les cyclistes ne respectent pas toujours la signalisation qui leur demande de traverser à l'intersection des routes 255 et 116 et non pas au milieu de la voie de contour de la route 255 ;

ATTENDU QUE l'intersection des routes 116 et 255 est de compétence du MTMDET ;

ATTENDU QUE la signalisation sur la route verte no. 1 est de compétence de la MRC des Sources ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville transmette une demande à la MRC des Sources afin que l'affichage sur la route verte no.1 soit plus clair quant à l'endroit où les cyclistes doivent traverser la route 255 ;
- La Ville de Danville transmette une demande au MTMDET afin que la piste cyclable soit mieux annoncée pour les gens s'engageant sur la voie de contour, soit par un panneau routier, soit par un signe sur la chaussée indiquant la traverse de vélo ;

ADOPTÉ.

335-2016-ADS – Courir pour Apprendre – Autorisation pour la tenue d’une activité de course à pied dans les rues de Danville et les sentiers de l’étang Burbank, le dimanche 25 sept. 2016 9h00 à 13h30 ;

ATTENDU QUE l’école ADS demande à la ville de Danville l’autorisation de tenir une activité de course à pied dans les rues de Danville et dans les sentiers de l’étang Burbank le dimanche 25 septembre 2016, de 9h00 à 13h30;

ATTENDU QU’une course de 5 km et une course de 10 km auront lieu sur les sentiers de l’étang Burbank et que les courses de 1 et 2 km auront lieu dans les rues entourant l’école ADS, le tout selon le même plan d’aménagement que lors de la course effectuée en 2015;

ATTENDU QUE l’organisation a pris contact avec l’Association des pompiers de Danville pour assurer la sécurité de lors de la course;

ATTENDU QUE l’organisation a également pris contact avec la Corporation de l’étang Burbank et que celle-ci a donné son accord à la tenue de la course dans les sentiers de l’étang Burbank;

ATTENDU QUE l’évènement vise à amasser des fonds pour la Fondation Christian Vachon ainsi que pour la Fondation de l’école ADS;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l’unanimité que la ville de Danville autorise la tenue de la Course pour Apprendre dans les sentiers de l’étang Burbank et les rues de la Ville de Danville, dimanche le 25 septembre 2016 de 9h00 à 13h30.

ADOPTÉ.

336-2016-Maison des jeunes de Danville – Demande d’aide financière pour loyer ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé, et adopté à l’unanimité d’octroyer une aide financière de 9 850\$ à la Maison des Jeunes Au Point 14-18 de Danville pour le paiement de leur loyer 2016.

ADOPTÉ.

337-2016-Maison des jeunes de Danville – Autorisation pour travaux et demande de soutien – déménagement de la maison des jeunes au centre Mgr Thibault ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a mis en vente l’immeuble situé au 52, rue Daniel-Johnson à Danville ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a conclu une promesse de vente et qu’elle est en attente des derniers rapports demandés pour conclure la transaction ;

ATTENDU QUE suite à cette vente, la Maison des jeunes devra quitter le local actuellement occupé ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville désire relocaliser la Maison des jeunes dans le local anciennement occupé par le Club Optimiste, au centre Mgr Thibault ;

ATTENDU QUE le coût estimé total des travaux est de 20 725\$;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes a mis de côté 10 000\$ pour le déménagement et qu’elle prévoit récolter 5 000\$ supplémentaire pour aider au paiement des travaux d’aménagement du local ;

ATTENDU QU’il y a un manque à gagner de 5 725\$ pour défrayer le coût total des travaux de réaménagement du local afin qu’il soit adapté aux activités de la Maison des jeunes ;

ATTENDU QUE le poste budgétaire pour l’entretien du bâtiment du centre Mgr Thibault compte toujours des crédits pour un montant de 8 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l’unanimité que la Ville de Danville accepte **DE** :

- défrayer la somme de 5 725\$ pour le paiement des travaux nécessaires au réaménagement du futur local occupé par la Maison des jeunes ;

- avancer les sommes ne dépassant pas 5 000\$ nécessaires à la réalisation des travaux, advenant le cas que la campagne de financement organisée par la Maison des jeunes ne suffise pas à amasser les sommes requises, le tout sans intérêt et remboursable au plus tard le 31 janvier 2017 ;

ADOPTÉ.

338-2016-Centre d'action bénévole des Sources – demande pour la tenue de l'activité Opération Coup de Cœur le 21 octobre prochain ;

ATTENDU QUE le Centre d'Action bénévole des Sources organise depuis quelques années l'Opération Cour de Cœur qui a pour objectif d'amasser des fonds pour le centre d'Action bénévole ;

ATTENDU QUE cette année, l'activité aura lieu le 21 octobre 2016, de 6h30 à 9h30, au coin des rues Grove et Water et au coin des rues Daniel-Johnson et route 116 ;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère des Transports est nécessaire pour l'intersection avec la route 116 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville autorise le Centre d'Action bénévole des Sources à tenir son opération coup de cœur le 21 octobre 2016 et à solliciter les automobilistes pour la cueillette de dons, le tout conditionnellement à ce que le ministère des Transports donne également son accord pour la tenue de l'évènement à l'intersection de la rue Daniel-Johnson et de la route 116 et que l'organisme assume entièrement la sécurité nécessaire à la tenue de l'activité.

ADOPTÉ.

339-2016-Danville Club Select – demande de soutien en personnel et matériel de papeterie pour l'organisation de la 3^e édition de la soirée ;

ATTENDU QU'en février 2016, le Conseil de ville de Danville a décidé d'opérer une scission entre la Ville de Danville et le Danville Club Select ;

ATTENDU QUE le comité organisateur demande à la Ville de Danville un soutien technique et matériel afin que madame Chantale Dallaire puisse consacrer 20 h de travail pour l'organisation de la 3^e édition du Danville Club Select ;

ATTENDU QUE le comité organisateur demande également à la Ville de Danville de fournir la papeterie et les timbres pour diverses impressions et envoi qui seront effectués exclusivement à l'hôtel de ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi au comité organisateur de la soirée du Danville Club Select l'aide technique et matériel demandée.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE (pour information)

- ❖ Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Confirmation de soutien financier à Défi handicap des Sources
- ❖ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques – Certificat d'autorisation émis pour l'exploitation d'une carrière à Sintra Inc.;
- ❖ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Maladie de Lyme ;
- ❖ Mme Karine Vallières, députée de Richmond – Fonds des petites collectivités - ajout de nouvelles catégories ;

Fonds des petites collectivités – autorisation pour déposer un projet dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE le 7 juillet 2016, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable Amarjeet Sohi, et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, M. Martin Coiteux, ont confirmé l'ajout de nouvelles catégories de projets admissibles au Fonds des petites collectivités ;

ATTENDU QUE ces nouvelles catégories de projets admissibles incluent notamment les infrastructures culturelles, de loisirs et de sports, ainsi que les infrastructures de tourisme. Plus précisément, les projets admissibles pourront concerner de nouvelles constructions, l'agrandissement ou la remise en état d'infrastructures existantes, telles que des arénas, des musées, des centres communautaires ou des centres d'interprétation ;

ATTENDU QUE le Programme Fonds des petites collectivités (FPC) vise à offrir aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour qu'elles :

- Maintiennent leurs infrastructures d'eau ;
- Mettent en place des infrastructures d'eau conformes à la réglementation ;
- Se dotent d'infrastructures qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, sportif, de loisir, touristique ou à la protection des biens publics ;
- Maintiennent en bon état et améliorent leurs aéroports ;

Attendu que sa structure est la suivant :

- Volet 1 : Infrastructure d'eau
 - o Sous-volet 1.1 : Renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts ;
 - o Sous-volet 1.2 : Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ;
- Volet 2 : Infrastructures collectives

ATTENDU QUE pour présenter un projet, une municipalité doit remplir un formulaire, y joindre une résolution du conseil municipal autorisant la présentation de la demande et confirmant l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles, et le transmettre au MAMOT ;

ATTENDU QUE la date limite d'approbation d'une demande d'aide financière par le gouvernement fédéral est le 31 mars 2018, conformément à l'entente Canada-Québec concernant le Fonds des petites collectivités et que la date limite pour la réalisation des travaux est le 30 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE l'aide financière ne peut être supérieure à 66% du coût réel des travaux de remplacement ou de réhabilitation de conduites pour le sous-volet 1.1,

ATTENDU QUE pour le sous-volet 1.2, l'aide financière maximale pour la mise en place, la mise aux normes, l'agrandissement ou la rénovation d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable est de 50% tandis que pour la mise en place ou mise aux normes d'ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées l'aide financière maximale est de 66% ;

ATTENDU QUE pour le volet 2, l'aide financière ne pourra excéder 66 2/3 % du coût maximal admissible ;

ATTENDU QUE les municipalités qui bénéficient d'une aide financière gouvernementale dans le cadre des sous-volets 1.1 et 1.2 pour des travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites d'aqueduc ou d'égout doivent réaliser un seuil minimal d'immobilisations relié aux travaux et aux infrastructures suivantes :

- la réfection d'infrastructures municipales d'eau potable, d'égout ou de voirie;
- la construction ou la réfection d'infrastructures requises au schéma de couverture de risques ou liées à la gestion des matières résiduelles;
- la réfection des infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées afin de rendre ces dernières conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, chapitre Q-2, r. 22).

ATTENDU QUE ce seuil est fixé à 28 \$ par habitant, par année de réalisation de travaux subventionnés, excluant toute subvention (investissement net) de même que la part du coût maximal admissible assumée par la municipalité pour des travaux subventionnés dans le cadre de tout programme et les sommes transférées à la municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE la population des municipalités considérée est celle du décret de population édicté par le gouvernement du Québec pour l'année 2014.

PAR CONSÉQUENT, le comité de voirie et d'hygiène du milieu est mandaté afin d'analyser les projets qui pourraient être soumis dans le cadre de ce programme et de faire des recommandations au Conseil de ville.

ADOPTÉ.

- ❖ Conseil de la culture de l'Estrie – remerciement pour la tenue de l'AGA le 17 juin dernier à Danville ;
- ❖ CPTAQ – Décision dans le dossier de M. Roger Blanchet et Mme Thérèse Paré ;
- ❖ PIC Canada 150 – accusé réception des 4 demandes de subvention ;
- ❖ M. Alain Rayes, député de Richmond-Arthabaska – Appui aux producteurs laitier – Lait diafiltré ;
- ❖ Mme Karine Vallières, députée de Richmond – Aide financière – Programme de soutien à l'action bénévole 2016-2017 – Joujouthèque – 1 000\$;
- ❖ Mme Karine Vallières, députée de Richmond – Aide financière – Programme de soutien à l'action bénévole 2016-2017 – Compétition des pompiers – 1 500\$;
- ❖ MDDELCC – Centre hydrique du Québec – approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre résultant de l'évaluation de la sécurité du barrage de l'étang Burbank ;

0.0 **VARIA**

- 0.1 Inauguration du Parc Grenier, samedi le 27 août 2016 ;
- 0.2
- 0.3

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Gilles Lacroix : porte du local de l'étang Burbank au centre Mgr Thibault. Est-ce que ça va être fait en 2016 ou en 2017? Monsieur Hamel a eu une soumission au montant de 4 500\$ pour le remplacement de la porte. Ces travaux n'auront probablement pas lieu en 2016.

Information sur l'avancement de la passerelle de l'Étang. Trois employés ont quittés donc il y a un ralentissement des travaux. Avec les coups d'eau des derniers jours, il y a également eu des ralentissements pour travailler sur les sentiers.

MOT DE FERMETURE

340-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h49, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.